



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

89^e séance plénière

Mardi 18 juillet 2023, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kőrösi (Hongrie)

En l'absence du Président, M^{me} Narváez Ojeda (Chili), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 59 de l'ordre du jour (suite)

La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés

M. Lagatie (Belgique) : La Belgique appuie pleinement la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne (voir A/77/PV.88) et saisit cette occasion pour en renforcer les aspects suivants.

Devant l'ampleur de l'action destructive dont nous avons été témoins depuis 2014 et que l'Assemblée générale dénonce depuis mars de cette année-là, il semble indispensable de nous rappeler que cette agression non provoquée et injustifiée a une seule et unique cause : la tentative par la Fédération de Russie d'annexer illégalement et par la force une partie du territoire ukrainien. Les conséquences de cette agression russe sont malheureusement ressenties par l'ensemble des Membres de l'Organisation. Elles aggravent encore le retard dans la réalisation des objectifs de développement durables que nous serons amenés à aborder ici dans quelques semaines, lors du Sommet sur les objectifs de développement durable, épinglant tout particulièrement l'objectif 2, « Faim zéro », dont la mise en œuvre sera encore contrariée par la décision unilatérale de la Russie de sortir de l'Initiative de la mer Noire, que nous déplorons, mais aussi l'objectif 7, pour une énergie propre à un coût abordable, l'objectif 13, sur la

lutte contre les changements climatiques et l'objectif 16, « Paix, justice et institutions efficaces ».

Par son action, la Fédération de Russie enfreint de manière persistante les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il me semble essentiel de nous en rappeler afin de prendre la pleine mesure de la menace que l'action de la Fédération de Russie fait peser sur la Charte. Ces violations ont, en effet, été constatées et condamnées par l'Assemblée à de nombreuses reprises. En février de cette année, nous avons, à une écrasante majorité, exigé de la Fédération de Russie qu'elle retire immédiatement, complètement et sans condition toutes ses forces militaires du territoire ukrainien, et appelé à une cessation des hostilités tout en énumérant les principes inscrits dans la Charte sous-tendant une paix globale, juste et durable en Ukraine (résolution ES-11/6). Rien n'y a fait. La Fédération de Russie continue d'ignorer les exigences de l'Assemblée de façon quotidienne.

La Belgique appelle l'Assemblée à ne laisser aucune violation de la Charte des Nations Unies sans réaction. Cette agression constitue un crime contre la paix, un crime de droit international dont les auteurs ne peuvent rester impunis. Car ce crime est commis par des individus : ceux qui ont planifié, préparé, lancé ou exécuté l'acte d'agression alors qu'ils étaient en mesure de contrôler ou de diriger l'action politique ou militaire d'un État. Vu l'impossibilité de voir la Cour pénale internationale saisie en raison de la paralysie du Conseil de sécurité, la Belgique appuie pleinement les efforts déployés pour mettre en place un tribunal spécial international chargé

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



des poursuites pour le crime d'agression contre l'Ukraine et invite les membres de l'Assemblée à en faire autant.

La réduction du nombre d'enfants victimes de l'agression russe doit être notre priorité absolue. La Belgique se félicite, dès lors, de l'inscription des forces armées russes et des groupes affiliés en Ukraine sur la « liste d'infamie » du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (voir A/77/895, annexe) et espère que cela entraînera une amélioration de la situation. Nous partageons les inquiétudes du Secrétaire général quant aux enlèvements et transferts d'enfants vers la Fédération de Russie.

En conclusion, qu'il me soit permis de réaffirmer l'attachement indéfectible de la Belgique aux principes inscrits dans la Charte, de notre Charte, et donc à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières reconnues internationalement, y compris ses eaux territoriales. La Crimée, Kherson, Zaporizhzhia, Donetsk et Luhansk font, dans leur totalité, partie intégrante de l'Ukraine.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Le 23 février 2022, à la veille de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine, nous débattions pour la dernière fois de ce point de l'ordre du jour (voir A/76/PV.58 et A/76/PV.59)). Un débat qui avait connu ses prémices avec l'annexion contraire au droit international de la Crimée il y a plus de neuf ans. Au fil des années, différentes initiatives ont été prises, notamment par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), pour offrir des solutions. Nous regrettons vivement que, malgré ces efforts, nous soyons aujourd'hui confrontés à une situation qui a empiré de manière dramatique. Aujourd'hui, comme il y a neuf ans, nous assurons qu'une chose ne changera pas : le soutien ferme de la Suisse pour l'Ukraine.

En violant notamment l'interdiction du recours à la force inscrite dans le droit international ainsi que l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine, la Russie a attaqué directement les principes fondamentaux énoncés dans la Charte. À maintes reprises, l'Assemblée générale s'est réunie pour dénoncer ces actes. La Suisse a condamné l'annexion de territoires ukrainiens – de la Crimée en 2014 aux régions ukrainiennes de Donetsk, Kherson, Luhansk et Zaporizhzhia en septembre dernier –, qui constitue une grave violation du droit international. À ces occasions, l'Assemblée générale a exigé de la Russie qu'elle annule immédiatement et sans condition toutes les décisions prises à ce sujet.

La Suisse déplore profondément que la Russie ait jusqu'à présent ignoré tous ces appels. Mon pays continue à condamner cette grave violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine et insiste sur le fait que ces régions font et feront toujours partie du territoire ukrainien. Nous appelons la Russie à entamer immédiatement une désescalade de la situation, à cesser toutes les opérations de combat et à retirer sans délai ses troupes du territoire ukrainien. Toute nouvelle démarche allant dans le sens d'une annexion ou de toute autre violation du droit international doit être évitée. Nous exhortons la Russie à renoncer aux élections annoncées pour septembre prochain dans les régions de Donetsk, Kherson, Luhansk et Zaporizhzhia. La Suisse ne reconnaîtra pas les résultats de ces scrutins.

C'est la population civile qui paie le prix fort de ces actions. Les images et récits qui nous sont parvenus des territoires libérés témoignent des atrocités commises dans les zones occupées. Il s'agit de violations graves du droit international humanitaire et des droits humains. Les rapports du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, de la Commission d'enquête internationale indépendante, de la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine ainsi que de l'OSCE les ont mis en lumière. La Suisse est très préoccupée par les cas d'exécutions sommaires, de détentions arbitraires et de disparitions forcées, d'actes de torture et de mauvais traitements, de déportations fréquentes d'enfants ainsi que de violences sexuelles liées au conflit. Ces crimes doivent faire l'objet d'enquêtes et leurs auteurs, quels qu'ils soient, doivent être traduits en justice.

Nous réaffirmons notre soutien aux diverses enquêtes nationales et internationales indépendantes et saluons le travail effectué par la Cour pénale internationale dans ce cadre. En même temps, nous rappelons qu'il est essentiel de placer les besoins des victimes au centre de tous les efforts de justice. La Suisse salue et soutient la mise en place d'instruments complémentaires à la justice pénale tels qu'un registre des victimes, des réparations ou encore des services de santé mentale et psychosociaux pour renforcer la réhabilitation des victimes.

Depuis 2014, la Suisse continue d'appeler la Russie, Puissance occupante, à respecter ses obligations en vertu du droit international humanitaire et des droits de l'homme. En outre, nous appelons à ce que l'accès rapide et sans entrave de l'aide humanitaire soit garanti sur l'ensemble du territoire ukrainien, y compris dans les zones occupées par la Russie. Les conséquences des inondations suite à la destruction du barrage de Nova

Kakhovka démontrent une fois de plus l'importance de cette obligation. Nous sommes profondément préoccupés par les conséquences humanitaires, écologiques et économiques de cette destruction, notamment sur l'approvisionnement en eau dans le sud de l'Ukraine. En Crimée, ces conséquences s'ajoutent à la détérioration de la situation des droits de l'homme. En outre, nous rappelons que l'Assemblée générale exprime depuis plusieurs années son inquiétude quant à l'absence d'accès sûr et sans entrave aux mécanismes d'observation des droits de l'homme en Crimée.

L'Assemblée générale a défendu les principes d'une paix bâtie sur les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international plus d'une fois. Il est de notre devoir collectif de tout mettre en œuvre pour qu'ils deviennent réalité. Les efforts de paix doivent revenir au centre de nos discussions. La Suisse est prête à offrir son soutien pour que la souffrance du peuple ukrainien et des personnes touchées par cette guerre dans le monde entier cesse enfin. À cet égard, nous déplorons la décision de la Russie de mettre fin à la mise en œuvre de l'Initiative de la mer Noire et espérons que celle-ci sera reconduite dans un avenir proche. Nous saluons les efforts continus du Secrétaire général et de ses représentants pour faire progresser la sécurité alimentaire mondiale.

Nous continuerons à faire entendre notre voix pour les habitantes et habitants de Crimée et des régions de Donetsk, Kherson, Luhansk et Zaporizhzhia. Agissons pour que la paix globale, juste et durable en Ukraine devienne réalité.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Lorsque nous nous sommes réunis dans le cadre de ce même débat le 23 février 2022 (voir A/76/PV.58 et A/76/PV.59), nous étions au bord de la guerre et avons exhorté la Russie à choisir la voie de la paix alors que des milliers de ses soldats s'amassaient à la frontière de l'Ukraine. En l'espace de 24 heures, les chars russes étaient entrés en Ukraine, marquant le début de l'invasion totale de la Russie, une violation flagrante de la Charte des Nations Unies par un membre permanent du Conseil de sécurité. En septembre, la Russie a de nouveau enfreint de manière flagrante le droit international en organisant un simulacre d'élections à Luhansk, Donetsk, Zaporizhzhia et Kherson. L'Assemblée générale a catégoriquement rejeté les tentatives par la Russie d'annexer illégalement un territoire ukrainien de plus (résolution ES-11/4). La Russie n'a pas changé de cap.

La Russie ne cherche pas à libérer les civils ukrainiens. Désignée par le Secrétaire général comme un

État commettant de graves violations contre les enfants (A/77/895), elle cherche à prendre le contrôle de l'Ukraine et à renforcer son emprise sur ce pays par la violence et la répression. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Russie torture des détenus civils et commet des exécutions sommaires. Elle tente d'effacer la culture et l'identité ukrainiennes.

L'agression russe contre l'Ukraine a commencé, non pas le 24 février 2022, mais huit ans plus tôt, lorsque la Russie a illégalement annexé la Crimée. Les civils de Crimée, en particulier les Tatars vivant dans cette région, sont victimes d'oppression depuis 2014. Leur situation n'a fait que se détériorer depuis l'invasion massive menée par la Russie, avec une augmentation de la violence, des perquisitions, des arrestations arbitraires et de l'enrôlement dans les forces armées russes.

La destruction du vol MH17 de la Malaysia Airlines par une arme antiaérienne russe, il y a neuf ans, a constitué une violation choquante des normes internationales qui garantissent la sécurité de nos sociétés. Il s'agit d'un nouveau rappel brutal du coût humain des actions menées par la Russie en Ukraine depuis de nombreuses années. Nous saluons la mémoire des 298 victimes.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général l'année dernière, nous ne devons pas accepter le contrôle illégal de ce territoire par la Russie. Le Royaume-Uni continuera à aider l'Ukraine à se défendre jusqu'à ce qu'elle obtienne une paix juste et durable, conforme à la Charte des Nations Unies, qui respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

M. Seah (Singapour) (*parle en anglais*) : La Russie mène une guerre contre l'Ukraine depuis plus de 500 jours. Cette guerre a eu des effets étendus et importants au-delà des parties belligérantes, avec le déplacement à grande échelle d'Ukrainiens et d'Ukrainiennes, l'aggravation de l'insécurité alimentaire et énergétique mondiale, et l'affaiblissement et la remise en cause de l'ordre international fondé sur le droit international et la Charte des Nations Unies. L'examen du point de l'ordre du jour intitulé « La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés » a toujours été important, mais il est devenu plus pertinent pour des raisons évidentes.

Alors que le Conseil de sécurité a débattu de la question à maintes reprises, il reste paralysé et inefficace face à cette crise. La raison en est que la Russie a utilisé sa position privilégiée de membre permanent pour se protéger avec son droit de veto. Malgré d'innombrables séances, accusations et arguments, aucune solution n'a

été trouvée. Dans ce contexte, l'Assemblée générale doit s'exprimer et dire clairement que les violations de la Charte des Nations Unies et du droit international ne sont pas acceptables.

Je tiens à rappeler la position claire et cohérente de Singapour selon laquelle l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'annexion de ses territoires et leur occupation continue constituent des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Singapour n'a pas hésité à condamner les actions de la Russie, car il s'agit d'une question de principe et non d'alliances ou d'idéologie. La Charte prescrit clairement que les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État. Nous n'acceptons pas les arguments d'erreurs et d'omissions historiques qui ont été utilisés pour justifier l'invasion et l'annexion de l'Ukraine, et nous soulignons que la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de tous les pays doivent être respectées. Les actions de la Russie sont d'autant plus choquantes que ce pays est membre permanent du Conseil de sécurité, dont le mandat est de maintenir et de préserver la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais faire deux observations supplémentaires.

Premièrement, nous sommes vivement préoccupés par l'aggravation de la situation humanitaire en Ukraine. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a fait état de plus de 25 000 victimes civiles, dont plus de 9 000 tués, et le nombre réel est probablement plus élevé. Nous sommes également bouleversés par les rapports signalant des crimes de guerre, le refus de l'aide humanitaire et des bombardements prenant pour cible les civils, ainsi que les personnes apportant une aide d'urgence. Nous engageons toutes les parties à respecter leurs obligations au titre du droit international humanitaire, ainsi que la deuxième résolution adoptée à la onzième session extraordinaire d'urgence, intitulée « Conséquences humanitaires de l'agression contre l'Ukraine » (résolution ES-11/2).

Nous regrettons également la suspension de l'Initiative de la mer Noire, qui a été une bouée de sauvetage pour la sécurité alimentaire mondiale et a contribué à stabiliser les prix des denrées alimentaires. Nous remercions le Secrétaire général des efforts qu'il a déployés afin de faciliter l'Initiative, et nous encourageons les parties concernées à reprendre sa mise en œuvre.

Deuxièmement, la situation concernant la sûreté et la sécurité nucléaires en Ukraine reste très préoccupante. Les centrales nucléaires ukrainiennes, et en particulier la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, se trouvent dans des zones de conflit actives et ont été soumises à des contraintes considérables. L'endommagement récent du barrage de Kakhovka et l'interruption de l'approvisionnement en eau de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia qui en a résulté ont conduit à ce que la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, Rosemary DiCarlo, a décrit comme une situation « extrêmement fragile » en matière de sûreté et de sécurité. Nous constatons avec une profonde inquiétude que les sept piliers de la sûreté et de la sécurité nucléaires proposés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sont constamment mis à mal. Nous devons prendre des mesures pour remédier à cette situation et éviter une tragédie nucléaire.

L'AIEA s'emploie en permanence à garantir la sûreté et la sécurité nucléaires à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia et à fournir des mises à jour régulières et factuelles. Nous félicitons les inspecteurs et inspectrices pour leur dévouement sans faille. Nous sommes également sensibles à l'attention personnelle que le Directeur général Rafael Grossi porte à cette question. Nous soutenons les sept piliers de la sûreté et de la sécurité nucléaires et les cinq principes concrets en vue de garantir la sûreté de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia qu'il a récemment énoncés dans sa déclaration au Conseil de sécurité le 30 mai (voir S/PV.9334). Nous exhortons tous les États, en particulier les parties au conflit, à souscrire à ces principes et à apporter à l'AIEA l'appui nécessaire à l'accomplissement de son travail.

Nous disons, pour terminer, que l'Assemblée générale s'est exprimée avec force sur cette question. Nous espérons que la guerre prendra fin, que la Russie procédera au retrait de ses forces et que l'Ukraine pourra rétablir sa souveraineté sur tous les territoires temporairement occupés.

M^{me} Stoeva (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La Bulgarie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/77/PV.88). Je voudrais insister sur quelques points à titre national.

Cela fait 17 mois que la Fédération de Russie a déclenché son agression non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine, en violation flagrante des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. La Fédération de Russie doit mettre fin à cette guerre maintenant ; elle doit respecter ses engagements internationaux et retirer immédiatement, complètement

et sans condition toutes ses forces militaires du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Nous rejetons fermement la tentative de la Russie de modifier par la force les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine en annexant les régions de Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia. Nous ne reconnaissons pas les prétendus « référendums », tout comme nous n'avons jamais reconnu l'annexion illégale de la Crimée et de la ville de Sébastopol en 2014. La dernière décision de la Commission électorale centrale de Russie d'organiser des élections dans les territoires ukrainiens temporairement occupés est une nouvelle tentative flagrante de la Fédération de Russie de redessiner les frontières de l'Ukraine de l'après-guerre froide.

Au cours des 17 derniers mois, l'Assemblée générale a défendu sans équivoque, de manière résolue et cohérente, la Charte des Nations Unies, en rejetant l'acte d'agression de la Russie et en promouvant une paix globale, juste et durable en Ukraine. La Bulgarie est fière de figurer parmi les coauteurs des six résolutions de l'Assemblée générale soutenues par la grande majorité des États Membres de l'ONU. Nous sommes déterminés à contribuer à mettre fin à cette guerre, conformément aux principes inscrits dans la Charte, notamment ceux relatifs à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance. Toutefois, une paix juste et durable ne peut être obtenue sans le retrait immédiat, total et sans condition de la Russie du territoire ukrainien.

Nous sommes vivement préoccupés par la situation humanitaire catastrophique qui règne dans les territoires ukrainiens temporairement occupés et par les violations brutales du droit international humanitaire par la Russie. Le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la situation des enfants dans les conflits armés (A/77/895), qui désigne la Fédération de Russie parmi les auteurs de graves violations commises contre des enfants, est un nouvel élément de preuve de la faillite morale du Kremlin. La déportation illégale vers la Russie d'enfants ukrainiens doit cesser immédiatement. Nous engageons la Russie à respecter pleinement le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme et à permettre un accès humanitaire sûr et sans entrave à toutes les personnes qui sont dans le besoin dans les territoires ukrainiens temporairement occupés.

En tant que pays riverain de la mer Noire, la Bulgarie est profondément préoccupée par la décision prise hier par la Fédération de Russie de mettre fin à l'Initiative de la mer Noire. Par cet acte irresponsable,

la Russie non seulement bloque les ports maritimes de l'Ukraine et menace la liberté de navigation dans cette mer, mais elle crée également les conditions de nouvelles vagues d'insécurité alimentaire et d'instabilité économique dans le monde, notamment dans les pays du Sud, où le prix de sa guerre d'agression contre l'Ukraine est particulièrement élevé.

La Fédération de Russie porte l'entière responsabilité de son agression en Ukraine, et les dirigeants russes doivent et devront répondre de leurs crimes de guerre et de leurs crimes contre l'humanité, conformément au droit international. Justice doit être rendue à toutes les victimes d'exécutions, de torture et de mauvais traitements, de violence fondée sur le genre, de déportations et de disparitions forcées et d'autres formes de violations des droits humains commises par les forces armées russes ou les groupes armés qui leur sont affiliés. C'est la seule garantie d'une paix globale, juste et durable.

Nous ne pouvons pas permettre que le recours à la force pour régler les différends et l'annexion illégale des terres d'un pays souverain deviennent la nouvelle norme. Nous devons adopter une position ferme et unie contre toute violation des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international et défendre la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, car ces mesures ne concernent pas seulement l'Ukraine ; elles s'appliquent à chacun d'entre nous.

M. Vučinić (Monténégro) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à souligner que le Monténégro s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/77/PV.88), et je voudrais formuler des observations supplémentaires à titre national.

Depuis plus d'un an, la guerre d'agression non provoquée et injustifiée que mène la Russie en Ukraine a causé des souffrances inimaginables à cette dernière et à son peuple et a eu des effets multiformes sur le monde entier.

Nous exprimons à nouveau notre ferme condamnation de l'agression brutale de la Russie et des ravages que cette agression a causés à l'Ukraine, notamment les meurtres de civils, ainsi que les attaques illégales contre les infrastructures civiles, la violence sexuelle et fondée sur le genre et les cas effroyables d'enlèvement d'enfants qui sont signalés. Nous soulignons une fois de plus qu'il ne saurait y avoir d'impunité pour les crimes de guerre et les autres crimes les plus graves et que nous devons

veiller à ce que les responsables des crimes commis sur le territoire ukrainien soient traduits en justice, car cela est de la plus haute importance pour garantir une paix durable. À cet égard, nous soutenons pleinement toutes les initiatives qui visent à demander des comptes aux responsables de ces crimes afin de lutter contre l'impunité et à garantir la justice.

L'agression ayant été particulièrement catastrophique pour les enfants, comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (A/77/895), nous demandons à la Fédération de Russie de respecter pleinement le droit international humanitaire et de mettre immédiatement en œuvre des mesures pour protéger les enfants. En outre, nous demandons à ce pays de cesser ses attaques contre les infrastructures civiles et d'autoriser la fourniture de l'aide aux populations civiles touchées, notamment dans les zones que ses forces militaires occupent temporairement.

Un membre permanent du Conseil de sécurité qui est également un État doté de l'arme nucléaire a fait usage de la force brutale, portant atteinte à l'intégrité territoriale et à la sérénité d'un pays voisin. Un membre permanent du Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a violé de manière flagrante le droit international, y compris la Charte des Nations Unies. Personne ne peut rester silencieux à ce sujet. En outre, les conséquences de l'agression russe ne se font pas sentir uniquement en Ukraine. Cette agression a provoqué à travers le monde des crises énergétiques, alimentaires et financières qui ont des effets particuliers sur les pays les moins avancés. À cet égard, nous regrettons que la Fédération de Russie n'ait pas accepté de proroger l'Initiative de la mer Noire, ce qui rendra la situation encore plus fragile et aura une incidence directe sur les populations vulnérables dans le monde entier.

Le Monténégro condamne fermement la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation de la Charte, et exprime son soutien à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, ainsi qu'à son droit naturel de légitime défense contre l'agression russe. Le Monténégro reconnaît également le droit de l'Ukraine de demander un appui international pour ces efforts. Nous resterons aux côtés de l'Ukraine et de son peuple aussi longtemps qu'il le faudra et continuerons à leur apporter un soutien financier, humanitaire, militaire et diplomatique. Comme le reste de la communauté internationale, nous souhaitons une paix

globale, juste et durable en Ukraine, conformément à la Charte et aux résolutions de l'Assemblée générale. C'est ce que le peuple ukrainien mérite, et il est grand temps que nous œuvrions en ce sens.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Cela fait bien plus d'un an que l'invasion armée illégale de l'Ukraine par la Russie a commencé, et nous sommes tous hantés par le spectre d'une guerre d'usure. Le nombre de victimes ne cesse d'augmenter, tandis que l'impact de la guerre se répercute sur le reste du monde. La semaine dernière, le Président Yoon Suk Yeol s'est rendu en Ukraine et a rencontré le Président Zelenskyy. Les deux dirigeants ont convenu de collaborer à l'initiative en faveur de la paix et de la solidarité avec l'Ukraine, affirmant le soutien de la République de Corée dans les domaines de la sécurité, des questions humanitaires et de la reconstruction. Comme l'a souligné le Président Yoon lors de sa visite, notre pays compatit profondément avec le peuple ukrainien et est déterminé à travailler avec la communauté internationale pour une Ukraine pacifique, libre et prospère. Nous sommes extrêmement préoccupés par les pertes continues en vies humaines parmi les civils et l'intensification de la destruction d'infrastructures civiles critiques en Ukraine. Nous sommes particulièrement consternés par le récent rapport du Secrétaire général qui révèle les détails des atrocités commises contre les enfants en Ukraine (A/77/895).

Ma délégation saisit cette occasion pour exhorter une fois de plus toutes les parties au conflit à respecter le droit humanitaire et les droits humains. Les crimes de guerre doivent faire l'objet d'enquêtes et leurs auteurs doivent répondre de leurs actes. Entre-temps, la coopération internationale est plus que jamais indispensable pour faire face aux vastes répercussions de la guerre. À cet égard, l'Initiative de la mer Noire devrait se poursuivre sans entrave afin d'assurer la sécurité du transport des denrées alimentaires à partir des ports ukrainiens. La République de Corée réaffirme que l'invasion armée de l'Ukraine par la Russie et l'annexion des territoires ukrainiens par la force constituent de graves atteintes aux dispositions de la Charte des Nations Unies, aux lois internationales et aux valeurs fondamentales qui sous-tendent le système international depuis plus de 70 ans.

Ma délégation est également très préoccupée par l'accord conclu entre la Russie et le Bélarus en vue de déployer des armes nucléaires russes sur le territoire bélarussien. Ces actions et cette escalade nucléaire sont en totale contradiction avec la déclaration conjointe publiée en janvier 2022 par les cinq membres permanents

du Conseil de sécurité, dans laquelle la Russie réaffirme qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Nous demandons à la Russie de s'engager à nouveau, en paroles et en actes, à respecter cette déclaration en tant qu'État doté d'armes nucléaires responsable. Nous sommes profondément préoccupés par la situation en matière de sûreté et de sécurité nucléaires en Ukraine, notamment à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia. Les événements récents, tels que la perte répétée de l'alimentation électrique hors site, sont particulièrement inquiétants. Nous soutenons pleinement les cinq principes énoncés par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique visant à garantir la sûreté et la sécurité nucléaires et nous demandons à la Russie de rendre le contrôle de la centrale aux autorités ukrainiennes compétentes et de retirer son personnel de cette installation.

La semaine prochaine, nous commémorons le soixante-dixième anniversaire de la signature de la Convention d'armistice de Corée. En tant que nation qui s'est défendue en 1950 avec l'aide de l'ONU contre l'invasion armée de la République populaire démocratique de Corée, et qui est toujours témoin des conséquences durables d'une guerre menée il y a sept décennies, la République de Corée attache la plus grande importance à la Charte et à ses valeurs fondamentales. Lorsque le Conseil de sécurité ne s'acquitte pas de sa responsabilité première en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, telle qu'elle est inscrite dans la Charte, l'Assemblée générale doit parler d'une voix ferme et unie, comme elle l'a fait pendant la guerre de Corée, conformément à la résolution intitulée « L'union pour le maintien de la paix » (résolution 377 (V)). Comme le montrent les 70 dernières années de l'histoire de la péninsule coréenne, je suis fermement convaincu que le temps est dans le camp de la liberté, de la justice, des droits de l'homme, de l'état de droit et de la Charte. La République de Corée encouragera la solidarité internationale pour rétablir la paix en Ukraine et protéger les valeurs universelles. J'attends de tous les États Membres qu'ils conjuguent leurs efforts à cet égard.

M. Amorín (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Le 24 juin, nous avons commémoré le début, un an et quatre mois plus tôt, de l'invasion injustifiée du territoire ukrainien par les forces militaires de la Fédération de Russie. Cette invasion a provoqué un conflit dont la persistance a eu des conséquences très négatives non seulement pour les pays belligérants, mais aussi pour la région et l'ensemble de la communauté internationale. L'Uruguay a voté pour toutes les résolutions adoptées par

l'Assemblée depuis mars 2022 lors de sa onzième session d'urgence et a clairement exprimé dans ses déclarations sa ferme condamnation de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la dénonçant comme une violation flagrante des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, que tous les Membres de l'Organisation devraient non seulement respecter, mais aussi appliquer. Nous appelons une nouvelle fois la Fédération de Russie à cesser ses opérations militaires, à mettre fin à son agression contre l'Ukraine et à retirer ses forces du territoire ukrainien le plus rapidement possible.

Je voudrais rappeler à l'Assemblée que le rejet du recours à la force et le règlement pacifique des différends sont des principes fondamentaux de la politique étrangère de l'Uruguay. Nous avons discuté dans ce cadre de d'autres occasions de la nécessité de respecter pleinement le droit international et du fait que l'acquisition de territoires par le recours à la force ou à d'autres mécanismes contraires à la Charte est illégale. La règle du droit international, expressément prévue par la Charte et approuvée par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et la jurisprudence de la Cour internationale de Justice, dispose que l'annexion territoriale dans un contexte d'agression contre un autre État constitue une violation de la Charte et du droit international en général. En tant que tels, les actes et déclarations d'annexion de territoires par la Russie dans un contexte d'agression constituent une violation de la Charte et du droit international. C'est pourquoi le Gouvernement uruguayen réaffirme son plein appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Enfin, nous réitérons notre appel aux parties au conflit, par le biais des mécanismes de négociation prévus par la Charte, et avec la participation du Conseil de sécurité et du Secrétaire général, pour qu'elles trouvent des voies de dialogue permettant de s'accorder sur des mesures à prendre aux fins de la désescalade du conflit actuel et pour que, par la négociation diplomatique, les deux parties règlent leurs différends et mettent fin à cette guerre illégale.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Malte s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/77/PV.88) et souhaite ajouter quelques observations à titre national.

Le débat d'aujourd'hui à l'Assemblée se tient à un moment critique pour l'Ukraine, l'Europe et notre communauté internationale. Le 26 février a marqué le neuvième anniversaire de l'annexion illégale, par la Fédération de Russie, de la République autonome de

Crimée et de la ville de Sébastopol. Cette annexion illégale constitue une menace directe et concrète pour la paix et la sécurité internationales et a de graves implications pour l'ordre international fondé sur des règles. Malte maintient sa position de non-reconnaissance, conformément à la résolution 68/262 de 2014, et condamne cette annexion illégale, qui représente une violation claire de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et a été encore aggravée par la guerre illégale d'agression en cours contre ce pays, violation directe de plus de la Charte des Nations Unies.

Comme nous l'avons déjà déclaré, à l'Assemblée et au Conseil de sécurité, nous condamnons toutes les tentatives de la Fédération de Russie d'intégrer de force dans son territoire la péninsule illégalement annexée, notamment par l'imposition automatique de la citoyenneté russe, des campagnes électorales et des scrutins illégaux, le recensement de la population, des modifications forcées de la structure démographique de la Crimée et la privation de l'identité nationale. Depuis l'annexion illégale de la Crimée par la Fédération de Russie en 2014, la situation des droits humains dans cette région et dans les autres territoires occupés s'est considérablement dégradée. Malte souligne qu'il est impératif d'adhérer aux normes internationales en matière de droits humains. Les habitants de ces régions, en particulier les Tatars de Crimée, ont été soumis à des restrictions systématiques de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales, notamment le droit aux libertés d'expression, de religion ou de croyance, d'association et de réunion pacifique. Cette situation est inacceptable et il est de notre responsabilité de traduire les auteurs de ces actes en justice.

Entité qui promeut sérieusement les valeurs de paix, de sécurité et de dialogue, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) demeure un partenaire crucial dans le règlement de ce conflit. Dans ce sens, nous saluons le travail accompli via son programme de soutien pour l'Ukraine, lancé en novembre de l'année dernière, qui permet de relever avec succès les défis immédiats posés par la guerre et d'accompagner les réformes à long terme visant à renforcer la résilience démocratique et sociale des institutions du pays. Nous continuerons d'appuyer le travail de l'OSCE sur ce plan. Nous soulignons également la nécessité de resserrer encore la coopération internationale par l'intermédiaire de la Plateforme internationale pour la Crimée. Malte souligne qu'il faut continuer à refuser de reconnaître l'annexion illégale de la Crimée et de la ville de Sébastopol par la Fédération de Russie. Nous soutenons fermement l'Ukraine et son peuple face à une agression militaire sans précédent.

Nous appelons la Fédération de Russie et les groupes armés qu'elle soutient à respecter le droit international, notamment le droit international humanitaire.

Malte renvoie au dernier rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine) temporairement occupées (A/HRC/53/64). Malte appelle la Russie à respecter ses obligations au titre de la Charte, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Crimée. À cet égard, nous demandons instamment à la Russie de respecter l'interdiction totale de la torture et de veiller à ce que ces allégations fassent l'objet d'une enquête indépendante, impartiale et efficace dans la péninsule. Il sera également essentiel de veiller à ce que le droit fondamental à la liberté d'expression et de religion puisse être exercé par tous les individus et groupes de population en Crimée, sans obstacle injustifié ni discrimination pour quelque motif que ce soit.

Pour terminer, nous demandons une fois de plus à la Fédération de Russie de mettre fin immédiatement et sans condition à son agression et de retirer toutes ses forces et tous ses supplétifs de l'ensemble du territoire ukrainien à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol illégalement occupées. De même, nous appelons une fois encore la Russie à reprendre les pourparlers en vue de restaurer et de faciliter l'accès sans entrave des mécanismes internationaux et régionaux de surveillance des droits humains à la Crimée.

M^{me} Leendertse (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier tous les précédents orateurs et oratrices qui ont condamné l'occupation illégale des territoires ukrainiens par la Russie et mis en exergue les immenses souffrances humaines qu'elle cause, et à leur faire écho. Depuis le début de sa guerre d'agression injustifiable et non provoquée, la Russie a tenté de s'emparer par la force brute de Kyïv, capitale de l'Ukraine, ainsi que de plusieurs régions du nord, du sud et de l'est du pays. Le peuple ukrainien résiste courageusement et a chassé les occupants du nord de l'Ukraine, de la région de Kharkiv et de la ville de Kherson. Progressivement, il tente maintenant d'expulser la Russie de l'est et du sud également. L'Allemagne prend note avec humilité du courage et de la détermination des Ukrainiens. Nous les soutiendrons jusqu'à ce qu'ils aient repris le contrôle total de l'ensemble du territoire de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Ce n'est qu'après le retrait complet et sans condition des troupes russes qu'il y aura

une chance de paix, une paix juste et durable fondée sur le droit international et la Charte des Nations Unies, que nous avons tous juré de respecter.

L'Allemagne accueille favorablement toutes les initiatives de l'Assemblée générale et des acteurs internationaux qui sont propres à nous rapprocher de cet objectif. Pour y parvenir, nous devons être vigilants et éviter les mesures qui perpétuent l'agression et l'occupation illégale. Il est important qu'un groupe de pays ait commencé à travailler sur la formule de paix de l'Ukraine, qui énonce les principes d'une paix juste. L'Allemagne se félicite que le travail entamé à Copenhague se poursuive à Kyïv. Un cessez-le-feu qui ne s'accompagnerait pas d'un retrait de la Russie condamnerait des millions d'Ukrainiens à une occupation à durée indéterminée par un agresseur qui veut les priver de leur identité nationale, qui assassine, torture, viole, déporte des enfants en Russie et qui place des civils dans des camps de filtration. En outre, toute concession territoriale de la part de l'Ukraine encouragerait tant l'agresseur que d'autres envahisseurs potentiels d'autres pays dans le monde. Nous ne reconnaitrons jamais l'annexion illégale, par la Russie, de Donetsk, Luhansk, Kherson, Zaporizhzhia ou la Crimée. Ces territoires font partie de l'Ukraine. Un retrait total et sans condition de l'ensemble de l'Ukraine n'est pas seulement une obligation juridique et morale, il s'agit aussi d'une condition essentielle à la protection des principes inscrits dans la Charte.

Une paix globale qui rétablira les bases des relations futures entre la Russie et l'Ukraine abordera également les questions de l'indemnisation et de l'application du principe de responsabilité. L'année dernière, la Russie a entamé une campagne de bombardements incessants visant à détruire systématiquement les infrastructures civiles de l'Ukraine et à priver ses citoyens de chauffage, d'électricité et d'eau. À travers les actions qu'elle mène, la Russie a enfreint à maintes reprises le droit international humanitaire. Aujourd'hui, le barrage de Kakhovka est en ruine, ce qui a déclenché une catastrophe pour des dizaines de milliers d'Ukrainiens, un désastre écologique et un lourd fardeau pour de nombreuses années à venir. Et le danger n'est pas encore écarté pour la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, qui est toujours illégalement occupée par les forces russes. À plusieurs reprises, l'Ukraine a mis le reste du monde en garde contre l'éventualité d'une provocation russe à la centrale, qui aurait des conséquences transfrontalières de grande ampleur. Selon la Banque mondiale, il en coûtera à l'heure actuelle 411 milliards de dollars à l'Ukraine pour se relever de l'agression russe. La Fédération de Russie

est responsable des dommages causés et devra indemniser l'Ukraine en conséquence. En outre, tous les auteurs russes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité devront répondre de leurs actes. Le crime d'agression, qui est la cause première de tous les autres crimes et atrocités commis dans le sillage de l'invasion, ne fait pas exception à cette règle. Les Ukrainiens qui ont perdu des êtres chers et dont la vie a été brisée méritent que justice leur soit rendue.

Pour terminer, je voudrais relever que l'Allemagne croit en la paix et en la liberté et l'indépendance de l'Ukraine. C'est pourquoi nous continuerons à soutenir ce pays dans son droit à la légitime défense jusqu'à ce que la Russie mette fin à sa tentative impérialiste de l'assujettir.

M. Sekeris (Grèce) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/77/PV.88) et ajouter quelques observations à titre national.

La Grèce demeure résolument attachée à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous avons condamné et ne reconnaitrons jamais l'annexion illégale par la Fédération de Russie des régions ukrainiennes de Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia. Il en va de même de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol. La Grèce salue la détermination et le courage du peuple et des forces armées ukrainiennes dans leur lutte pour défendre l'indépendance et la souveraineté de leur pays contre l'agression illégale et non provoquée de la Russie. Nous restons déterminés à apporter notre soutien politique, financier, humanitaire et militaire à l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra, aux côtés de nos partenaires et alliés.

La guerre d'agression menée par la Russie constitue une menace existentielle pour l'Ukraine. Il s'agit également d'une violation flagrante des principes essentiels consacrés par la Charte des Nations Unies et d'un défi fondamental pour le système multilatéral dans son ensemble. Le rétablissement d'une paix globale, juste et durable en Ukraine, dans le respect de la Charte et du droit international, ainsi que la protection et la promotion de l'ordre international fondé sur des règles, sont au cœur de nos objectifs. Les autorités russes ont expulsé de force des milliers de personnes de l'Ukraine vers la Russie. Les enlèvements et les déportations d'enfants sont abominables et nous les dénonçons fermement. Chaque jour, nous apprenons que des civils et des infrastructures civiles sont délibérément pris pour cibles par les attaques aveugles perpétrées par la Russie. Une importante

communauté grecque historique vivait paisiblement à Mariupol, qui était jusqu'à l'année dernière une ville dynamique dotée d'un port commercial très actif, et qui aujourd'hui est malheureusement une ville morte. Je tiens à souligner qu'en aucun cas les civils et les personnes qui ne participent pas activement au conflit ne peuvent être des cibles légitimes. Les frappes meurtrières que la Russie continue de mener sont des crimes internationaux. C'est pourquoi la Grèce, en tant que partisane de longue date de l'application du principe de responsabilité pour les crimes internationaux les plus graves, soutient pleinement les enquêtes du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) concernant la situation et se félicite de la mise en place prochaine d'un bureau national de la CPI en Ukraine.

Mon pays se félicite également du démarrage des activités du Centre international pour la poursuite du crime d'agression dans le cadre d'Eurojust à La Haye. En mars, la Grèce a également rejoint le groupe de travail restreint sur l'application du principe de responsabilité en lien avec le crime d'agression commis contre l'Ukraine. Nous suivons de près les discussions que mène ce groupe de travail sur les voies juridiques possibles pour traduire en justice les auteurs de ce crime. Nous nous félicitons de la création récente, dans le cadre du Conseil de l'Europe, d'un registre des dommages pour l'Ukraine grâce à un accord partiel élargi, dont mon pays est devenu membre à part entière.

Pour terminer, la Grèce, en tant que pilier de la stabilité dans la région et au-delà, réaffirme son attachement indéfectible au droit international et à la Charte des Nations Unies. Le droit international et l'inviolabilité des frontières sont les pierres angulaires de notre ordre mondial. Toute atteinte à ces règles, quelle que soit la personne visée, constitue une menace pour nous tous. Il n'y a pas de place pour des exceptions.

M. Simpson (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : C'est avec une profonde frustration et consternation que nous nous retrouvons une fois de plus ici aujourd'hui, nous joignant à d'autres délégations, pour dénoncer l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie et l'occupation persistante par celle-ci du territoire ukrainien. Plus de 500 jours après que les attaques non provoquées et injustifiées de la Russie ont plongé le peuple ukrainien dans la crise, la Nouvelle-Zélande/Aotearoa demande une nouvelle fois qu'il soit mis fin immédiatement à ce conflit insensé et aux pertes en vies humaines, aux destructions gratuites et à la souffrance qu'il a causées. Malheureusement, plus d'un an après que nous nous sommes joints à 140 États

Membres pour demander le retrait immédiat des troupes russes du territoire ukrainien (résolution ES-11/1), cet appel n'a toujours pas été entendu.

L'agression menée par la Russie représente clairement une violation flagrante des principes les plus fondamentaux du droit international. En transgressant l'interdiction de l'emploi de la force énoncée à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, la Russie a vidé de tout sens ses responsabilités particulières en tant que membre du Conseil de sécurité, chargé du maintien de la paix et de la sécurité. Je n'ai pas besoin de rappeler aux membres de l'Assemblée générale que les actions de la Russie ont également déclenché une crise mondiale de la sécurité alimentaire qui a plongé des centaines de millions de personnes dans la faim et la malnutrition. De fait, tous nos concitoyens ont ressenti les effets de ces actions, en particulier les plus vulnérables d'entre nous. À cet égard, la récente décision prise par la Russie de mettre fin à l'Initiative de la mer Noire n'est pas seulement décevante, elle est moralement inacceptable. Soyons clairs. La nourriture n'est pas une arme. La faim n'est pas un outil. Et la sécurité alimentaire ne doit pas être utilisée comme un pion dans les stratégies politiques. Nous nous joignons à d'autres délégations pour demander à la Russie de reprendre dès que possible la mise en œuvre de cette initiative essentielle.

Par-dessus tout, les agissements de la Russie, notamment la volonté de ce pays de prendre les civils et les infrastructures civiles pour cibles, ont créé une crise humanitaire catastrophique et déclenché d'immenses souffrances pour le peuple ukrainien. Malgré les affirmations de notre collègue russe dans cette salle plus tôt dans la journée (voir A/77/PV.88), ces faits sont avérés. Les preuves sont claires, convaincantes et indiscutables, et nous avons d'ailleurs entendu des témoignages émouvants à ce sujet tout au long du débat d'aujourd'hui. Parmi les victimes de la Russie figurent les personnes qu'elle prétend vouloir protéger, à savoir les habitants des territoires ukrainiens temporairement occupés.

Les conflits armés apportent inévitablement leur lot d'horreurs et de souffrances aux populations auxquelles ils sont infligés. Mais la Nouvelle-Zélande/Aotearoa, comme beaucoup d'autres pays représentés ici aujourd'hui, est gravement préoccupée par les informations faisant état d'exécutions extrajudiciaires, de violences fondées sur le genre, de déportations forcées et d'enlèvements, y compris d'enfants, et de privation de propriété dans les territoires temporairement occupés. Nous avons entendu aujourd'hui moult exemples de ces agissements que

viennent confirmer des preuves de plus en plus abondantes. Ces violations flagrantes du droit international humanitaire et des droits de l'homme doivent cesser immédiatement. Nous continuerons à dénoncer ces actes criminels et à soutenir les efforts visant à faire rendre des comptes à leurs auteurs, notamment via la Cour pénale internationale et la Cour internationale de Justice.

Nous appelons une nouvelle fois la Russie à respecter ses obligations internationales, à retirer immédiatement ses troupes des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine et à entamer des négociations diplomatiques, seule voie légitime vers un règlement durable d'un conflit insensé et épouvantable.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous voudrions remercier l'Ukraine d'organiser cet important débat chaque année depuis 2014, lorsque la Russie a effrontément saisi et tenté d'annexer la péninsule ukrainienne de Crimée. Il s'agissait à l'époque d'une violation du droit international et il en est toujours ainsi aujourd'hui. Neuf ans plus tard, la Russie a fait avancer ses forces armées, étendant leur présence sur le territoire de l'Ukraine, mais ses objectifs restent les mêmes : l'assujettissement brutal de son voisin et la saisie par la force du territoire d'un autre État Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Aujourd'hui, la Russie procède de la même manière en Ukraine qu'en 2014. Elle a recours aux mêmes méthodes pour annexer de nouvelles régions de l'Ukraine par le biais de référendums fictifs. Elle tente d'assujettir plus encore les habitants de ces régions en leur délivrant des passeports, en installant des autorités d'occupation russes dans les gouvernements régionaux, en enrôlant les Ukrainiens dans les forces armées russes et en utilisant d'autres méthodes illégitimes. Depuis février de l'année dernière, la Russie a tué des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ukrainiens. Elle a provoqué le déplacement de millions de personnes et détruit plus de la moitié du réseau énergétique de l'Ukraine. La Russie a bombardé plus de 700 hôpitaux et 2 600 écoles et a déplacé de force jusqu'à 20 000 enfants ukrainiens, dont certains n'avaient que 4 mois. Dans les zones occupées par la Russie, ses forces ont arrêté et détenu des dizaines de milliers de civils ukrainiens, dont beaucoup ont été soumis à des violences sexuelles et à la torture et détenus au secret.

Nous pouvons tous raconter les histoires des visages qui se cachent derrière ces statistiques horribles. La semaine dernière à Genève, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme a présenté les dernières conclusions

du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Il les a qualifiées de choquantes. Parmi les nombreuses découvertes macabres, le HCDH a documenté plusieurs cas suggérant que les forces armées russes ont utilisé des civils détenus comme boucliers humains. L'occupation par la Russie de certaines parties de l'Ukraine a également mis en danger les centrales nucléaires environnantes et d'autres infrastructures critiques. Soyons clairs. La militarisation par la Russie de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, y compris sa présence militaire au sommet des bâtiments abritant des réacteurs, met en péril la sûreté et la sécurité nucléaires mondiales.

En octobre dernier, l'Assemblée générale s'est réunie pour réaffirmer son attachement aux principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies face à la tentative d'annexion du territoire ukrainien par la Russie (résolution ES-11/4), 143 pays condamnant les tentatives d'annexion par le biais de référendums fictifs. Et comme elle l'a fait l'année dernière, la communauté internationale doit continuer à affirmer clairement qu'elle ne tolérera pas les tentatives d'un État Membre de s'emparer de territoires par la force, et qu'elle ne tolérera pas les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

Les effets de cette guerre sont catastrophiques, non seulement pour le peuple ukrainien, mais aussi pour les populations du monde entier, en raison de l'augmentation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. La suspension par la Russie de sa participation à l'Initiative de la mer Noire a constitué un nouvel acte d'égoïsme dirigé contre les populations les plus vulnérables du monde. Cet accord a contribué à stabiliser les marchés alimentaires mondiaux et à faire baisser les prix, notamment dans les régions souffrant d'insécurité alimentaire. Nous demandons à tous les États Membres d'exhorter la Russie à revenir sur sa décision, à reprendre les négociations et à étendre, élargir et mettre pleinement en œuvre l'Initiative.

La guerre doit cesser. Mais comme l'a clairement indiqué l'Assemblée générale en février, une paix juste et durable doit être fondée sur les principes inscrits dans la Charte (résolution ES-11/6). Toute paix qui légitimerait la prise de territoires par la force par la Russie ou qui donnerait à l'agresseur le temps de se reposer, de se réarmer et de relancer son agression enverrait un message dangereux selon lequel les agresseurs, où qu'ils soient, peuvent envahir des pays et s'en tirer à bon compte. La guerre que mène la Russie contre l'Ukraine porte clairement atteinte à la Charte. Une fois de plus, nous demandons à la Russie

de retirer ses troupes du territoire souverain de l'Ukraine et de mettre fin à cette guerre.

M. Khaddour (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à souligner une fois encore la position ferme de la République arabe syrienne sur l'importance de régler les conflits régionaux et internationaux par des moyens pacifiques, tout en veillant à ce que les préoccupations de toutes les parties soient prises en considération, respectées et fassent l'objet d'une attention et d'une compréhension adéquates. Nous pensons également qu'il importe d'appuyer les efforts sincères et de bonne foi qui sont menés aux fins du maintien de la sécurité et de la stabilité internationales, étant donné que nous croyons au respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies tout en donnant la priorité au dialogue, à la diplomatie et au règlement pacifique des conflits.

Malheureusement, ce que nous voyons dans le débat d'aujourd'hui sur ce point de l'ordre du jour est exactement ce que nous avons vu depuis que cette question a été inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, et cela reflète la tendance négative de certains États à utiliser la tribune de l'Assemblée pour tenir un discours hostile contre la Fédération de Russie et encourager la polarisation politique, la division et le conflit. L'Assemblée générale doit plutôt être un cadre pour un dialogue constructif et une diplomatie efficace visant à établir la sécurité et la stabilité et à garantir les droits. Les avis du Conseil de sécurité doivent être respectés, tout comme son point de vue sur le règlement de cette question, énoncé dans la résolution 2202 (2015) du Conseil.

Nous ne pouvons pas examiner la situation en Ukraine aujourd'hui sans tenir compte des contextes politiques et de sécurité qui ont suivi le coup d'État de 2014. Nous ne pouvons pas non plus l'envisager sans prendre en considération le changement sans précédent qui s'est opéré par la suite dans la vision qui sous-tend les relations entre l'Ukraine et la Russie, en contradiction avec le principe de bon voisinage, l'histoire commune, la géographie et les relations fraternelles entre les peuples des deux pays. Nous ne devons pas oublier à cet égard le rôle qu'un certain nombre de gouvernements occidentaux et de pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ont joué dans l'escalade des tensions entre les deux pays, en attisant les discours de haine et l'hostilité à l'égard de la Russie et en cherchant à déstabiliser la sécurité et la stabilité régionales de cette dernière. Une interprétation rationnelle des événements

devrait nous obliger à examiner attentivement les aspects juridiques des engagements et des paramètres internationaux qui ont été violés, notamment les Accords de Minsk signés en 2015 et la résolution 2202 (2015).

Les politiques poursuivies par l'Occident et l'OTAN continuent d'aggraver le conflit et d'exacerber la situation humanitaire. Les Gouvernements de ces pays ont fermé les yeux sur les pratiques inhumaines appliquées contre les habitants de la région du Donbas pendant plus de huit ans, et ils ont soutenu et intensifié l'hostilité à l'égard de la Russie. Ils ont envoyé toutes sortes d'armes lourdes et de systèmes de missiles à l'Ukraine, y compris des armes interdites dans le monde entier. Malgré les nombreuses initiatives et propositions venant de la Fédération de Russie et visant à régler le différend, aucun des gouvernements concernés n'a voulu y réagir ou même en discuter, ce qui témoigne de l'absence de volonté réelle de leur part de parvenir à un règlement pacifique de la situation ou même de nouer un dialogue constructif et de répondre de bonne foi aux préoccupations de la Russie en matière de sécurité, d'économie et d'aide humanitaire.

S'agissant de la situation en Crimée, la position de la République arabe syrienne se fonde sur le référendum de 2014, qui a clairement démontré qu'une majorité des habitants de ce territoire souhaitaient continuer à faire partie de la Fédération de Russie, un fait qui doit être respecté et pris en compte.

Pour terminer, j'affirme que la seule et unique clef pour régler le conflit actuel est d'ouvrir un dialogue sérieux et constructif dans le contexte d'un multilatéralisme efficace et du système des Nations Unies. Le principe des rapports de bon voisinage doit être respecté lorsque les relations internationales sont en jeu, et les engagements et obligations pertinents doivent être mis en œuvre sans intentions ou desseins cachés. Toutes les préoccupations relatives à la sécurité, à l'économie et à l'aide humanitaire que la Fédération de Russie a soulevées ces dernières années doivent être prises en compte, et les politiques qui favorisent ou alimentent les conflits ou qui sont basées sur des embargos économiques et des mesures coercitives unilatérales illégales doivent cesser. Toute tentative de saper les perspectives de rétablissement de la sécurité et de la stabilité doit cesser.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Depuis l'annexion de la Crimée en 2014 et l'invasion de l'Ukraine qui a suivi en 2022, le Mexique a évoqué dans toutes les instances multilatérales la nécessité de rétablir la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières

internationalement reconnues, dans le plein respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et des principes constitutionnels de la politique étrangère mexicaine.

Du point de vue de la population civile et des conséquences que cette population a subies, les chiffres sont irréfutables et inacceptables. Plus de 6 millions d'Ukrainiens ont dû quitter leur pays et 5 millions d'autres ont été déplacés à l'intérieur du territoire national. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a enregistré la mort d'au moins 9000 civils, bien que le chiffre réel soit très probablement plus élevé. À cette situation s'ajoute la perte insensée de vies humaines au combat, qui se chiffre à des dizaines de milliers pour toutes les parties au conflit.

La guerre a également eu des répercussions sur le prix des denrées alimentaires dans le monde entier, et a principalement touché les pays où la précarité alimentaire est la plus grande, les plus pauvres et les plus vulnérables. L'Initiative de la mer Noire a représenté un soulagement temporaire pour l'offre de produits alimentaires, mais aussi pour l'économie mondiale, qui devient chaque jour plus fragile et asymétrique. L'interruption de cet accord aura une fois de plus de graves conséquences humanitaires. C'est pourquoi nous soutenons les efforts que déploie le Secrétaire général pour relancer cette initiative en vue de rétablir la sécurité alimentaire mondiale et son impact social et économique.

Le Mexique réaffirme également sa préoccupation concernant la situation à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia. Le dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique rend compte des explosions qui auraient eu lieu à proximité de la centrale. Le fait qu'aucune catastrophe nucléaire ne se soit produite jusqu'à présent ne signifie pas qu'il n'existe aucun risque qu'un tel événement survienne à tout moment. Nous demandons l'arrêt urgent de toute action militaire autour de la centrale, dans le plein respect du droit international humanitaire. Nous rappelons également qu'il incombe à la Cour pénale internationale de mener les procédures judiciaires pouvant découler de violations présumées du droit international.

Mon pays appuie tous les efforts internationaux visant à parvenir à un règlement pacifique du conflit. Nous devons créer les conditions nécessaires à l'examen sérieux des différentes propositions qui existent à cet égard. C'est pourquoi nous soutenons fermement les bons offices du Secrétaire général. Il est temps de faire place à des propositions qui nous rapprochent du sauvetage de ce

qui a déjà été convenu et de rechercher d'autres espaces possibles pour des rencontres pacifiques.

M^{me} Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine se dit une nouvelle fois préoccupée par la situation en Ukraine et appelle de nouveau à la cessation des hostilités et au retour de toutes les parties impliquées à la table de négociation, seul moyen de parvenir à une paix durable.

La guerre en Ukraine est une catastrophe pour ce pays et son peuple, et elle aura de graves conséquences pour le monde entier. L'Argentine continuera de promouvoir le dialogue et un règlement pacifique pour mettre fin au conflit. À ce titre, nous réaffirmons notre ferme attachement au principe du règlement pacifique des différends internationaux et maintenons que c'est le seul moyen de garantir des solutions justes et durables. À cet égard, mon pays soutient les efforts déployés par le Secrétaire général et d'autres acteurs qui ont continué à œuvrer pour parvenir à un règlement du conflit dans les meilleurs délais et favoriser ainsi un compromis constructif entre les parties.

Nous sommes préoccupés par le fait que, loin de se diriger vers un règlement pacifique et coordonné, la situation s'est caractérisée par une intensification de l'affrontement armé, l'absence de progrès dans les diverses tentatives de médiation et l'escalade du déploiement d'armes de plus en plus destructrices. La guerre a commencé il y a plus d'un an, et malgré les appels incessants au respect du droit international humanitaire, nous continuons à assister à des attaques contre la population et les infrastructures civiles. Dans ce contexte, l'aide humanitaire devient essentielle à la survie, en particulier pour les plus vulnérables. Nous lançons une fois de plus un appel en faveur d'un accès libre à toutes les zones où se trouve une population civile, notamment celles qui sont sous occupation. Nous appelons également à la reprise du dialogue politique comme moyen de détente et à la garantie du plein respect des droits de l'homme, conformément aux principes auxquels nous adhérons tous en tant que Membres de l'ONU. Le monde veut la paix en Ukraine, une paix qui soit durable et conforme à la Charte des Nations Unies et au droit international.

M. França Danese (Brésil) (*parle en espagnol*) : Je m'exprimerai en anglais.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Dans le cadre d'une séance d'information tenue hier à l'intention des membres du Conseil de sécurité (voir S/PV.9380), M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de

la paix, a constaté une fois de plus que les perspectives de paix dans un avenir proche restaient sombres. Dans le même temps, l'intensification des combats accroît les souffrances humaines de part et d'autre de la ligne de front. La situation sur le terrain laisse entrevoir des risques graves pour les droits de l'homme, la population civile étant fortement menacée. Les attaques incessantes contre les infrastructures civiles, qui sont inacceptables au regard du droit international humanitaire, ont privé des pans entiers de la population de leur santé, de leur éducation et de leurs sources d'énergie et auront des effets économiques et environnementaux graves et de longue durée. La situation pourrait prendre une tournure catastrophique à l'approche de l'hiver dans quelques mois.

Le Brésil appelle toutes les parties à respecter strictement le droit international. Il est impératif de respecter pleinement les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies de manière non sélective. L'interdiction du recours à la force, le règlement pacifique des différends et les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale, de non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États et de protection des droits de l'homme sont les piliers de notre système de sécurité collective. Nous encourageons les parties à mettre fin aux hostilités et à rouvrir les voies du dialogue. Certaines questions urgentes doivent être réglées par des négociations, comme les échanges de prisonniers de guerre, les garanties de l'intégrité de la centrale électrique de Zaporizhzhia et d'autres installations nucléaires et la poursuite du transport de céréales et d'engrais à partir des ports de la mer Noire. Ces questions intéressent tous les États Membres, qui souffrent tous, à des degrés divers, des graves conséquences du conflit.

Nous réaffirmons notre appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, un droit garanti à tous les États par le droit international. Le Brésil renouvelle son appel en faveur d'une paix juste et durable, conforme aux principes inscrits dans la Charte et tenant compte des préoccupations légitimes de toutes les parties en conflit en matière de sécurité. Nous encourageons les efforts politiques et diplomatiques déployés par les membres de la communauté internationale en vue d'une solution pacifique et durable au conflit. Le Brésil soutient toutes les initiatives prises en faveur de la paix et encourage toutes les parties prenantes à renouveler leur confiance dans le pouvoir de la diplomatie.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : La crise en Ukraine s'éternise sans aucun signe d'apaisement en vue sur le terrain. La logique militaire continue de prévaloir, et la progressions des pourparlers de paix

est lente, ce qui constitue une perspective inquiétante. La communauté internationale doit déployer des efforts concertés pour intensifier les pourparlers de paix et les négociations afin de promouvoir un cessez-le-feu rapide et une solution politique.

Premièrement, nous devons faire preuve de raison et de retenue et tout mettre en œuvre pour éviter que la situation ne devienne incontrôlable. Depuis le début de la crise, des événements de type « cygne noir » et « rhinocéros gris » se sont succédé et les incertitudes continuent de se multiplier. Si l'on laisse les combats s'éterniser, cela ne fera qu'accroître les risques, et n'importe quel scénario horrible est possible. Nous espérons que les deux parties au conflit feront preuve de calme et de retenue, respecteront strictement le droit international humanitaire et les principes de nécessité, de distinction et de proportionnalité, protégeront les civils et les infrastructures civiles, assureront un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave, et feront tout leur possible pour atténuer les souffrances des civils. La sûreté et la sécurité de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia feront toujours vibrer une corde sensible de la communauté internationale. Nous soutenons la collaboration constante de l'Agence internationale de l'énergie atomique avec toutes les parties et son rôle constructif pour assurer la sûreté et la sécurité des installations nucléaires de l'Ukraine. La Chine a toujours affirmé que les armes nucléaires ne devaient pas être employées et que les guerres nucléaires ne devaient pas être menées, et elle a toujours appelé à la prévention de l'escalade vers une crise nucléaire. Les parties concernées doivent respecter strictement le seuil de sécurité nucléaire, rester loin de la ligne rouge de la guerre nucléaire et faire tous les efforts possibles pour éviter que la situation ne se détériore jusqu'au point de non-retour.

Deuxièmement, nous devons ouvrir le dialogue et promouvoir une solution politique à la crise. Personne ne sort vainqueur d'une guerre ou d'un conflit. Le dialogue et la négociation sont les seuls moyens de sortir de la crise en Ukraine. Quelle que soit la complexité de la situation, la porte d'un règlement politique ne doit pas être fermée, et les efforts de paix ne doivent pas s'arrêter. La communauté internationale doit continuer à promouvoir la reprise des contacts entre les parties et construire un consensus, afin de créer les conditions d'un règlement politique définitif de la crise en Ukraine. Celle-ci constitue essentiellement le point culminant des tensions en matière de sécurité en Europe, une tragédie provoquée par la mentalité de la guerre froide et la politique de blocs. Il n'existe pas de solutions simples à des problèmes complexes. Toutes les parties doivent défendre une philosophie commune,

globale, coopérative et durable en matière de sécurité et, en tenant compte des préoccupations légitimes des unes et des autres, envisager la mise en place d'un cadre de sécurité européen équilibré, efficace et durable afin de remédier fondamentalement au déficit de sécurité qui est à l'origine de la crise et instaurer la paix et la stabilité sur le continent européen.

Troisièmement, nous devons renforcer la solidarité et la coopération et réduire les retombées de la crise. La crise a anéanti des décennies de progrès en matière de développement et de richesse dans les zones de conflit. Les parties concernées ont subi des pertes incalculables. À l'heure où la mondialisation s'intensifie, les conflits et d'autres facteurs interagissent les uns avec les autres, se combinent et ralentissent le rythme de la reprise mondiale et du développement durable. Plus vite un cessez-le-feu sera mis en place, plus vite les sanctions unilatérales seront suspendues et plus l'on investira pour maintenir la sécurité alimentaire, énergétique et financière et aider les pays en développement à faire face aux risques, plus vite la résilience de la chaîne industrielle et d'approvisionnement mondiale sera rétablie et l'économie mondiale retrouvera sa vitalité. Nous appelons la communauté internationale, en particulier l'Organisation des Nations Unies, à maintenir les questions de développement en bonne place dans les priorités internationales, à remédier aux retombées de la crise ukrainienne, à aider les pays en développement à surmonter leurs difficultés et à empêcher que les acquis arrachés de haute lutte en matière de développement ne soient réduits à néant. La Chine apprécie à sa juste valeur l'importance de l'Initiative de la mer Noire dans la stabilisation du marché alimentaire mondial et espère que, par le dialogue et la concertation, les parties concernées régleront la question de manière appropriée et déploieront des efforts conjoints pour préserver la sécurité alimentaire internationale.

S'agissant de la question de l'Ukraine, la Chine a toujours soutenu que la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays doivent être préservées, les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies respectés, les préoccupations légitimes de toutes les parties en matière de sécurité prises au sérieux et tous les efforts visant à régler pacifiquement la crise appuyés. La Chine continuera à se ranger du côté de la paix et du dialogue et du renforcement de la communication et de la coordination avec l'ensemble des parties concernées, et elle s'emploiera à promouvoir un règlement politique rapide de la crise ukrainienne.

M^{me} Kamboj (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde demeure préoccupée par la situation en Ukraine. Le conflit a causé la perte de nombreuses vies et la misère pour les Ukrainiens, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées, sans compter les millions d'individus qui se sont retrouvés sans domicile et contraints de se réfugier dans les pays voisins. Les informations faisant état d'attaques visant des civils et des infrastructures civiles sont très préoccupantes. Nous jugeons regrettables les récents événements survenus dans la région, qui n'ont pas contribué à défendre la cause plus large de la paix et de la stabilité. J'ajouterai ici que l'Inde a soutenu les efforts déployés par le Secrétaire général pour la poursuite de l'Initiative de la mer Noire et espère que l'on sortira rapidement de l'impasse actuelle. Nous avons toujours défendu l'idée qu'aucune solution ne peut être trouvée au prix de vies humaines. L'escalade des hostilités et de la violence n'est dans l'intérêt de personne. Nous avons demandé instamment que tous les efforts soient faits pour une cessation immédiate des hostilités et un retour urgent sur la voie du dialogue et de la diplomatie.

L'ordre mondial auquel nous adhérons tous repose sur le droit international, la Charte des Nations Unies et le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les États. Ces principes doivent être défendus sans exception. Par conséquent, le dialogue est la seule manière de régler les différends et les litiges, si insoluble que le problème puisse sembler actuellement. Pour avancer vers la paix, il est impératif que nous gardions toutes les voies de la diplomatie ouvertes. Il est par ailleurs regrettable qu'en conséquence du conflit ukrainien en cours, l'ensemble des pays du Sud aient subi d'importants dommages collatéraux. Il est donc essentiel que la voix des pays du Sud soit entendue et que leurs préoccupations légitimes soient dûment prises en compte. La vision stratégique de l'Inde en ce qui concerne le conflit en Ukraine restera centrée sur les personnes. Nous apportons à la fois une aide humanitaire à l'Ukraine et un appui économique à certains de nos voisins du Sud qui se trouvent en grande difficulté économique et voient monter les prix des denrées alimentaires, du carburant et de l'engrais, en conséquence du conflit en cours. À la lumière des maintes discussions que le Premier Ministre indien a eues avec les deux parties, il est essentiel de souligner que nous croyons fermement que nous ne sommes pas à l'ère de la guerre. C'est fort de cette opinion et dans cet esprit que mon pays prend une part active au présent débat.

M^{me} Dhanutirto (Indonésie) (*parle en anglais*) : Plus de 500 jours se sont écoulés depuis le début de la guerre en Ukraine, qui n'a causé que des souffrances

humaines et des destructions, dont les répercussions dépassent largement les frontières des pays belligérants. L'Indonésie demeure fidèle à sa position, à savoir que c'est à la table de négociation qu'il faut mettre fin à la guerre, et non sur le champ de bataille. Nous continuons à appeler à une cessation urgente des hostilités et à demander à toutes les parties de créer des conditions propices à la relance du processus de paix.

Mon pays a, pour sa part, apporté son appui au redressement de l'Ukraine, par l'intermédiaire de la Société de la Croix-Rouge ukrainienne, et d'autres engagements seront également pris pour soutenir la reconstruction des hôpitaux de Kyïv.

L'Indonésie appuie les efforts mondiaux visant à mettre fin à la guerre en Ukraine. Cependant, toute initiative ayant pour but d'instaurer la paix doit avoir pour objectif de résoudre véritablement les problèmes entre les parties. Si l'idée est de se livrer à un jeu à somme nulle, il n'y aura pas de paix durable.

Nous apprécions les efforts déployés par le Secrétaire général et la Türkiye, car ils sont importants pour la stabilité du commerce mondial des produits de base et pour garantir la continuité de la chaîne d'approvisionnement mondiale en céréales et en engrais, qui font cruellement défaut. Toutefois, nous voudrions souligner que ces initiatives doivent être mises en œuvre dans leur intégralité afin d'atteindre ceux qui en ont le plus besoin, à savoir les pays en développement et les pauvres. L'Indonésie est prête à soutenir tous les efforts visant à instaurer la paix et la stabilité, et nous appelons la communauté internationale à faire de même.

M. Vichankaiyakij (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande réaffirme son engagement inébranlable à défendre les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et ceux du droit international, en particulier le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du non-recours à la force contre les États.

Nous continuons de suivre avec une grande inquiétude la situation qui perdure en Ukraine. Nous sommes profondément préoccupés par les conséquences humanitaires continues de ce conflit qui n'en finit pas, en particulier pour la population civile. Le conflit a également exacerbé les crises alimentaire et énergétique, engendré des difficultés économiques et perturbé les efforts que nous avons déployés pour nous relever de la pandémie, tout en entravant le développement durable. Si le conflit se poursuit, le monde sera plus polarisé, marqué par des tensions politiques croissantes, une méfiance

grandissante et une course aux armements. C'est pourquoi la Thaïlande se joint aux autres États Membres pour demander aux parties directement concernées de faire tout leur possible afin de protéger les civils et les infrastructures civiles, faciliter l'accès à l'aide humanitaire pour ceux qui en ont besoin et atténuer les crises alimentaire et énergétique. Il est également tout aussi important que toutes les parties intensifient leurs efforts diplomatiques en vue d'une cessation immédiate des hostilités et qu'elles s'engagent sérieusement dans un véritable dialogue pour un règlement pacifique du conflit. C'est d'ailleurs ce que les ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ont également souligné lors de leur réunion de la semaine dernière, comme en témoigne leur communiqué commun.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Caccia (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège reste gravement préoccupé par la guerre en Ukraine et l'effusion de sang qui en résulte et réitère son appel à faire taire les armes. Nous exhortons tous les acteurs de la vie internationale et les dirigeants politiques des nations à faire tout leur possible pour mettre fin à la guerre. Il y a quelques jours, le pape François a déclaré que la guerre actuelle en Ukraine, comme toutes les guerres, est un véritable désastre pour les peuples et les familles, pour les enfants et les personnes âgées, pour les personnes contraintes de quitter leur pays, pour les villes et les villages, et pour la création, comme nous l'avons vu après la destruction du barrage de Kakhovka.

Tout en remerciant les États qui ont accueilli et soutenu les réfugiés, le Saint-Siège, demande instamment que les personnes déplacées continuent de recevoir une aide humanitaire jusqu'à ce qu'elles puissent rentrer chez elles en toute sécurité, de leur plein gré et dans la dignité. Par ailleurs, nous appelons à ne ménager aucun effort pour que toutes les familles séparées par la violence actuelle en Ukraine soient rapidement réunies, en veillant à ce que l'intérêt supérieur des enfants concernés soit protégé. Face à de telles souffrances, la communauté internationale ne doit pas se résigner à la guerre mais doit œuvrer de concert en faveur de la paix.

À cet égard, le pape François a confié au cardinal Matteo Zuppi la responsabilité de mener des missions d'écoute et d'identification des gestes humanitaires susceptibles de guider vers le chemin de la paix. Nous appelons toutes les parties à soutenir ces efforts humanitaires afin d'atténuer certaines des immenses souffrances

causées par cette guerre odieuse. En outre, il est urgent, comme le dit le pape François, de recourir à tous les moyens diplomatiques, même à ceux qui n'ont peut-être pas été utilisés jusqu'à présent, pour mettre fin à cette terrible tragédie. La guerre en elle-même est une erreur et une horreur. Le Saint-Siège appelle une fois encore à un cessez-le-feu et à l'ouverture de négociations dans l'optique d'une paix juste et durable.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Une délégation a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Kim Nam Hyok (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour exercer son droit de réponse concernant la déclaration provocatrice faite par le représentant de la République de Corée.

Nous rejetons catégoriquement et condamnons fermement les allégations sans fondement portées par la République de Corée contre mon pays. Les observations dénuées de tout fondement faites par la République de Corée sont intolérables, car elles visent totalement à tenter de ternir l'image de mon pays. Ces observations constituent également une grave provocation et un acte d'hostilité irresponsable de nature à déclencher une réaction.

En réalité, la dernière guerre de Corée était une guerre d'agression délibérément préparée et provoquée

par les États-Unis d'Amérique et la Corée du Sud afin de nuire à la République populaire démocratique de Corée, fondée en moins de deux ans. Néanmoins, la Corée du Sud continue de tromper la communauté internationale pour dissimuler la vérité criminelle de la guerre d'agression contre mon pays qu'elle a provoquée. Aujourd'hui encore, les provocations militaires et les exercices de guerre menés par les États-Unis et la Corée du Sud contre la République populaire démocratique de Corée conduisent la situation dans la péninsule coréenne au stade critique du déclenchement d'une guerre nucléaire. L'exercice du droit à la légitime défense est un droit légitime d'un État souverain que personne ne peut nier, puisqu'il est reconnu par la Charte des Nations Unies et le droit international. Les mesures de légitime défense prises jusqu'à présent par la République populaire démocratique de Corée constituent le juste exercice de sa souveraineté pour lutter contre les menaces que les manœuvres imprudentes et provocatrices entreprises par la Corée du Sud et les États-Unis font peser sur l'environnement de sécurité, défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre pays et maîtriser la situation dans la péninsule coréenne.

Nous exhortons les États Membres à rester vigilants et à bien comprendre le complot pervers ourdi par la Corée du Sud pour tromper la communauté internationale. Nous profitons de l'occasion pour rappeler clairement à ce pays que s'il continue à nous provoquer sans raison, il sera confronté à une crise de sécurité extrême.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 59 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 40.